



WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

2 juillet 2007

**PROTOCOLE D'ACCESSION DU ROYAUME DES TONGA  
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À HONG KONG LE 15 DÉCEMBRE 2005**

**NOTIFICATION D'ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement du Royaume des Tonga a déposé entre mes mains, le 27 juin 2007, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 15 décembre 2005.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 27 juillet 2007.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, le Royaume des Tonga deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 27 juillet 2007.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Pascal Lamy  
Directeur général